École Maternelle Maurice Mazué

Compte rendu du Conseil d'école du 18 octobre 2022

Le conseil d'école s'est tenu le mardi 18 octobre 2022 à 17h30

Sont présents:

- -représentant la mairie : Madame Bérangère VIELIX, responsable du pôle éducation à la ville de Longvic et Monsieur GONÇALVES adjoint aux finances et aux affaires scolaires.
- les représentants de parents d'élèves : Mesdames Saadia BOURRABIA, Stéphanie CASTELLET ,Nadia DALLAJI, Déborah DESCHAMPS BONJOUR, Aurélie RHANNAOUI,Monsieur Martin BARNET
- -enseignantes:Mesdames Valérie BAGOU,Béatrice BULLE, Adeline SEBELON et Cécile VINCENT

Excusées: Madame BIBOULET, enseignante ; Madame Tania BARBIC, maman d'élève

<u>Présentation des enseignants, des élus et rappel des fonctions du</u> Conseil d'école

Pour ouvrir ce premier conseil d'école de l'année 2022-2023, un mot de bienvenue est adressé aux nouveaux participants et un tour de table est effectué.

L'organisation de l'équipe enseignante a changé. Madame CALMES et Monsieur PACCOUD ont quitté l'école. Cécile VINCENT ayant obtenu le poste de direction de l'école, c'est Madame Graziella BIBOULET qui a en charge le mardi la classe des PS MS de la directrice. Madame Adeline SEBELON arrive sur l'école et a une classe de MS-GS.

La directrice d'école rappelle ensuite la composition et les fonctions du conseil d'école.

Le conseil d'école est composé du conseil des maîtres, du Maire ou de ses représentants en charge des affaires scolaires et des représentants des parents d'élèves.

Pour rappel, le rôle des représentants des parents d'élèves est de faciliter les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès du directeur d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Le conseil d'école est consulté et donne son avis sur le fonctionnement de l'école et vote le règlement intérieur de l'école. Le conseil d'école s'exprime sur :

- -l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- -les conditions d'intégration des enfants handicapés,
- -les activités périscolaires,
- -la restauration scolaire,
- -l'hygiène scolaire,
- -la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- -le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République,
- -les rythmes scolaires.

Une personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour peut être invitée par le président du conseil d'école. L'ordre du jour peut aussi se voir complété sur demande auprès du directeur. Enfin, le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Résultat des élections

152 parents étaient inscrits sur les listes électorales. Il y a eu 84 votants. 25 bulletins étaient blancs ou nuls. Le nombre de suffrages exprimés fut donc de 59, ce qui porte le taux de participation à 55,26%.

Le conseil d'école félicite les parents pour leur élection. Les nouveaux représentants des parents d'élèves au conseil d'école sont dans l'ordre de la liste, Monsieur Martin BARNET, Madame Aurélie RHANNAOUI, Madame Déborah **DESCHAMPS** BONJOUR, Madame Stéphanie CASTELLET. Madame Saadia BOURRABIA, Madame Tania BARBIC et Madame Nadia DALLAJI.

Les parents élus, avec leur accord, seront pris en photo. Les photos seront affichées à chaque entrée dans l'école afin que tous les parents d'élèves connaissent leurs représentants au conseil d'école.

Les parents peuvent s'adresser aux parents d'élèves au moyen d'une boîte à lettre située dans le hall d'entrée ou grâce à une adresse électronique: parents.eleves.maternelle.mazue@tutanota.com

Point sur les effectifs

L'école compte, comme élèves inscrits en classe au moment où est rédigé ce compte rendu, 91 élèves. Les élèves sont répartis de la façon suivante:

Classe des TPS Madame Bulle	Classe de PS Madame Vincent			Classe de MS-GS Madame Bagou		Classe de MS-GS Madame Sebelon	
TPS	PS	MS		MS	GS	MS	GS
13	19	7		11	15	10	16
	26			26		26	
			91 élèv	es	1		

Les effectifs de l'école ont été communiqués à Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale. La mairie nous informe que 35 enfants du secteur de l'école sont nés en 2020 sur la commune... mais il existe des déménagements fréquents dans le secteur... La directrice demande s'il serait possible de prévoir d'avancer un peu les inscriptions... on rappelle que l'école est en fermeture PROVISOIRE.

La mairie répond favorablement à cette demande mais insiste sur le rôle des parents délégués pour relayer l'information. Encore trop de parents attendent fin août avant de venir inscrire leurs enfants!

<u>Présentation de l'organisation pédagogique de l'école et projets</u>

L'école primaire s'organise en trois cycles. L'école maternelle est celle du premier cycle, dit des «apprentissages premiers». Le contenu de ces apprentissages est regroupé dans les programmes de l'Éducation Nationale consultables sur internet sur le site Eduscol notamment.

L'école est le plus souvent organisée en petite, moyenne et grande section en fonction de l'âge de l'enfant. Une classe peut comporter plusieurs niveaux,ce qui est le cas des 3 classes hors dispositif de l'école.

Comme le rappellent les programmes de 2021, la mission de l'école maternelle «est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, pour affirmer et épanouir leur personnalité, pour exercer leur curiosité sur le monde qui les entoure, tout en respectant le rythme de développement de chacun. En montrant à chaque enfant qu'il est capable d'apprendre avec succès dans toutes sortes de situations, l'école maternelle l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà. En lui apprenant à collaborer avec les autres, notamment par le jeu, elle place la socialisation comme l'une des compétences fondamentales à acquérir.»

Les enseignements sont organisés en 5 domaines:

- -Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- -Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- -Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- -Acquérir les premiers outils mathématiques
- -Explorer le monde.

A noter que les Grandes Sections bénéficient d'un **temps de décloisonnement:** pendant le temps de repos des PS-MS, les enseignants se partagent le groupe de GS pour travailler avec eux en **petits groupes pendant trois quarts d'heure**. Les enseignements sont centrés sur la langue orale à travers différentes thématiques en début d'année puis écrite et orale (la phonologie, l'oser écrire) en cours d'année.

L'organisation pédagogique de l'école se définit au sein de différentes instances: le **conseil des maîtres** (il est composé du directeur et des enseignants affectés à l'école et traite de toutes les questions de la vie de l'école, de l'organisation pédagogique à l'achat de matériels), le **conseil de cycle** (il permet de faire le point sur la progression des élèves et d'élaborer le projet pédagogique du cycle) et le **conseil d'école**.

Différentes personnes interviennent auprès des enfants dans l'école: les ATSEM (Agent Territorial spécialisé des Écoles Maternelles) qui travaillent avec les enseignants dans les classes, les animateurs du temps périscolaire le matin, le midi et en fin d'aprèsmidi (Mélanie, Nikita et Kelly) mais aussi parfois les enseignants spécialisés du RASED (maître E et psychologue scolaire), la médecine scolaire ou la Protection Maternelle Infantile (PMI) et les AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap).

L'inclusion est une réalité maintenant au sein des écoles. Elle confronte néanmoins les personnels à des problématiques qui dépassent celle de l'instruction et de l'éducation et

qui ne sont pas sans poser de réels problèmes au quotidien, surtout dans des classes de 26 élèves. Nous accueillons ainsi dans l'équipe cette année Mmes CARTET, SARTELET et VEREZ, qui accompagnent 4 enfants en situation de handicap.

La ville de Longvic pilote aussi un Programme de Réussite Éducative (PRE). Ce programme permet d'apporter un soutien dans différents domaines (scolaire, culturel, langagier encore psychologique, mais pas que) à certains enfants.

Dans le même temps, on constate un nombre grandissant d'enfants qui arrivent en Petite Section sans être propres et dont l'éducation aux interdits et à la frustration est en grande partie confiée aux enseignants.

Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été communiqué en amont aux membres du conseil d'école. Après ajout d'un article concernant les droits et devoirs des parents, il est porté au vote et est adopté à l'unanimité. Il sera consultable prochainement sur le site de l'école et affiché sur le tableau d'affichage.

Projet d'école

Les 3 axes du projet d'école sont

- Favoriser la maîtrise des fondamentaux : créer un référentiel lexical (travaillé lors des temps de décloisonnement) et améliorer la compréhension des textes sans support (méthode Narramus travaillée dans les classes l'année passée)
- **Développer** les conditions pour que l'**école** soit dans les faits et dans l'imaginaire un **lieu** de bien-être et d'apprentissage :
- —) encourager l'autonomie, favoriser le liens avec autres structures : crèche, élémentaire avec organisation d'olympiades (liaison EE/EM) ; amélioration des cours de récréation .

Dans le cadre du **projet d'école**, Madame Bulle et la directrice ont rendez-vous vendredi 21 octobre avec Mesdames Stéphanie Aubin, assistante sociale et Béatrice Bordet, Conseillère Conjugale et Familiale à l'école des parents et des éducateurs de Côte D'or... dans le but de planifier les **cafés pédagogiques** qui auront lieu tout au long de l'année. Des idées de thèmes à proposer sont demandées aux parents élus qui proposent : l'éducation à la propreté, le sommeil, les écrans, la fratrie.

L'année passée, les enseignants ont élaboré un **règlement de classe commun et illustré** à l'attention des élèves et des familles. Il s'agissait à la fois de créer un cadre sécurisant pour les enfants et un référentiel commun d'attentes et d'exigences entre les parents et les enseignants. Ce règlement est affiché dans le couloir et sera retravaillé dans les classes cette année.

Ils ont également proposé à l'entrée des classes un **référentiel autonomie** : gestes et d'attitudes que les enfants peuvent accomplir en toute autonomie à partir d'un certain âge.

-Construire une école inclusive :Améliorer la prise en charge des élèves allophones. Assurer la continuité pédagogique des parcours : mieux communiquer. Être formé aux publics que l'école reçoit.

Hygiène et sécurité au sein de l'école Sécurité

*Le mardi 27 septembre a eu lieu le **premier exercice incendie** de l'année en présence de Madame Bouhot en charge des questions de sécurité à la mairie. Au son de l'alarme incendie les enfants se sont regroupés autour de leur enseignant pour gagner un point de rendez-vous dans la cour.

L'exercice s'est déroulé sans fausses notes.

*Le mardi 11 octobre, la directrice a reçu Mme Ambre FACON, **assistante de prévention** afin d'évaluer les différents risques sur l'école. Ceux-ci ont été listés dans un Document Unique d'Evaluation des Risques. 2 de ces risques nécessitent une action rapide des services techniques :

- gros problèmes aux niveaux des grillages de l'école (mitoyen EM/EE qui est à changer et celui de la grande cour qui doit être réparé)
- une poutre soutenant le patio menant à la restauration scolaire très abimée, les autres à vérifier

L'absence d'eau chaude fait parti des fiches DUER réalisées; le protocole COVID reste toujours de vigueur mais Monsieur Gonçalves nous explique que ce projet n'est plus prioritaire compte tenu de la situation économique actuelle.

*Aujourd'hui mardi 18 octobre, le matin, s'est déroulé un **exercice PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sécurité) «attentat-intrusion».

Pour cet exercice les enfants (77 présents ce jour) doivent partir le plus rapidement et le plus discrètement de l'école selon un itinéraire défini pour rejoindre un point de ralliement loin de l'école. L'évacuation s'est bien déroulée, les enfants ont été félicités pour leur calme et leur silence pendant l'exercice.

<u>Hygiène</u>

La Directrice rappelle par ailleurs qu'en cas de maladie chronique d'un enfant (asthme, allergie, épilepsie etc.), les parents informent l'école pour qu'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) soit établi. Le PAI est un protocole permettant d'apporter les soins nécessaires à l'enfant. Son renouvellement est obligatoire tous les ans. Cette année les PAI sont nombreux 11 connus à ce jour pour 91 enfants!

Bilan comptable de la coopérative scolaire

La nouvelle mandataire de la coopérative scolaire est Mme SEBELON. Elle prend donc la parole: Le montant de la coop au 1^{er} septembre était de 6 071 euros. Cette somme est alimentée par les dons des parents en début d'année et de leurs achats à travers les différentes actions menées par l'école : vente de photographies, recette de la kermesse.

Pour information, la mairie verse chaque année une somme à la coopérative scolaire pour aider l'école à financer divers achats (sorties, bibliothèques, arbre de noël et besoins libres). Cette somme est fonction du nombre d'enfants dans l'école.

Questions diverses

Les parents sont mobilisés pour des actions en faveur de la coop. Pour en reparler, une réunion entre eux est prévue à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.